

Championnats de France & Open de Course Verticale 2023

Règlement de course

A. Lieu, date et nature de la compétition

La manifestation sportive **Championnats de France & Open de Course Verticale 2023** - se déroulera le samedi 5 août 2023, sur le territoire de la commune d'Orcières (05170) à l'occasion du weekend **Trails des Lacs d'Orcières**.

a – Epreuves et Horaires

EPREUVES	DATE & HORAIRE	LIEU DE DEPART & ARRIVEE	TARIFS	CATEGORIES
Le Kilomètre Vertical OPEN (non licencié.e.s) [4km/1000m D+]	5 août 9h00	Dep. : Les Jougards Arr. : Sommet du Drouvet	15€	A partir de Junior (né-e en 2005 et avant)
CHAMPIONNATS DE FRANCE DE COURSE VERTICALE [4km/1000m D+]	5 août 9h30	Dep. : Les Jougards Arr. : Sommet du Drouvet	10€	A partir de Junior (né-e en 2005 et avant)

b – Horaires et lieux des retraits des dossards :

Les dossards pourront être retirés à la Salle de la Grande Ourse – Complexe de Loisirs d'Orcières-Merlette 1850 :

- le vendredi 4 août de 17h00 à 19h00
- le samedi 5 août de 7h30 à 09h00

B. Organisateur

Les Trails des Lacs d'Orcières sont organisés par le Gap Hautes-Alpes Athlétisme, l'association SMAG, AS2Pic et l'Office de Tourisme d'Orcières.

Contact organisation : Arthur GUNTZ. Tel. : 06 52 68 42 47, courriel : contact@trails-orcierres.com, site internet : www.trails-orcierres.com

C. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a – Clôture des inscriptions

- **Pour les Championnats de France** : les inscriptions fermeront au plus tard le vendredi 28 juillet 2023, 23h59. Passée cette période, un engagement tardif sera possible en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 30€ jusqu'à 7 jours avant l'épreuve et 50€ sur place jusqu'à la veille de l'épreuve 23h59 (à l'ordre de la FFA)
- Pour le format OPEN : La clôture des inscriptions **en ligne** est fixée à vendredi 4 août à 20h00.

b – Prestations inclus dans l'inscription :

Pour les 2 formats, le tarif d'inscription inclus la participation à l'épreuve, le cadeau de bienvenue, le transport des affaires du départ vers l'arrivée, le ravitaillement d'après-course.

c - Tarifs d'inscriptions

- OPEN : 15€ ;
- CHAMPIONNATS DE France : 10€.

5€ de réduction en participant à la Course Verticale le samedi et à un trail le dimanche.

Un code de réduction vous sera envoyé lors de votre inscription à la Course Verticale.

d – Catégories d'âges :

Voir page 1.

e – Certificat médical/licence :

Pour le format CHAMPIONNATS DE FRANCE, le participant devra fournir son numéro de licence Athlé Compétition.

Pour le format OPEN, conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : Fédération des clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), Fédération française handisport (FFH), Fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- **soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.**
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Le certificat médical pourra être remis lors de l'inscription en ligne sur le site de notre prestataire (version numérisée).

f – Dossard

L'athlète doit porter visiblement sur l'avant du corps, pendant la totalité de la compétition, le dossard fourni par l'organisation.

g – Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans en avertir l'organisateur dans le délai imparti, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

h – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

D. Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance souscrite auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

E. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Réclamations

Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales auprès du Directeur de course. Les décisions sont sans appel.

b – Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

c – Bâtons

L'utilisation des bâtons est autorisée.

d – Chronométrage

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrés au dossard. Classements et récompenses

a – Récompenses

- **FORMAT OPEN** : 3 premiers au classement « scratch » Femmes et Hommes ;
- **CHAMPIONNATS DE FRANCE** :

Pour prétendre au titre de Champions de France, il est nécessaire aux athlètes d'être français, d'être licencié compétition dans un club français affilié à la FFA à la veille de l'épreuve.

Terminer dans un temps inférieur à 300% du temps du vainqueur de la course.

Les titres de Champion de France de Course Verticale sont attribués par la FFA aux vainqueurs des catégories suivantes :

- Hommes (toutes catégories) et Femmes (toutes catégories)
- Espoirs Hommes et Femmes
- Juniors Hommes et Femmes
- Masters Hommes et Femmes : M0-M1-M2-M3-M4-M5-M6-M7-M8-M9-M10

Classement individuel : en cas d'égalité au temps, arrondi à la seconde, les coureurs seront départagés au 1/10e de seconde.

- Champion de France par équipe mixte avec au moins un homme et une femme, addition des temps arrondis à la seconde, des 4 premiers athlètes toutes catégories d'un même club. En cas d'exæquo, le classement du 4ème arrivant de l'équipe sera déterminant.

Le port du maillot de club est obligatoire.

b – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet de la course et du prestataire chronométrateur : www.as2pic.org/resultats-2023.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (en faire directement la demande à l'adresse chrono@as2pic.org).

F. Ravitaillement

Un ravitaillement en eau sera prévu au Km2,5 = 500m D+.

Un ravitaillement attendra les concurrents à l'arrivée.

G. Sécurité et soins

a – Voies utilisées

La compétition se déroule sur sentiers/pistes/chemins en milieu naturel.

b – Secours des concurrents

Les secours sont assurés par la Croix-Blanche des Hautes-Alpes, accompagnés d'un médecin et d'une infirmière.

c – Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

H. Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

I. Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

J. Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucun des frais engagés par l'organisateur ne pourra être remboursé aux participants.